

VILLE D'EU

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2025/281/DEL/8.3

Séance du 21 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 21 octobre à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, Mme INZANI Béatrice, M. MARTIN Jean-Marie Adjoints, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse, Mme DOUDET Catherine, M. BOSCHER Emmanuel, Mme FIRION Isabelle, M. SEIGNEUR Pascal, M. DANJEAN Laurent, Mme CHAVES Hélène, M. VASSELIN Julien, M. RUELLOUX Samuel, M. DENEUFVE Gilbert, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, M. CARBONNET Yann, M. DUCHAUSSOY Joël, M. NORBERT Jean.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme ROCHE Karine par M. BARBIER Michel, Mme BOUQUET Marie Odile par M. DENEUFVE Gilbert, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé, Mme THERIN Aurélie par M. GODEMAN Sébastien, M. MANGEON Stéphane par Mme BRIFFARD Claudine, Mme GAOUYER Marie-Françoise par Mme DUJEANCOURT Anne.

Absent : M. ACCARD Stéphane.

Le secrétariat a été assuré par : M. RUELLOUX Samuel.

Date de convocation : 15/10/2025	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 22	Nombre de pouvoirs : 6 Absent : 1
Nombre de suffrages exprimés : 28	Votes pour : 28
Votes Contre : 0	Abstention : 0

Objet : INFRASTRUCTURES DE RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES - VALIDATION DU NOMBRE DE POINTS DE CHARGE A INTEGRER DANS LE NOUVEAU MODE DE GESTION ET DE DEPLOIEMENT DES BORNES DE RECHARGES PILOTE PAR LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Le 7 novembre 2022, la commune a transféré au SDE76 la compétence IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicule Électrique). Le SDE doit donc à présent proposer aux communes membres un schéma directeur validant pour chacune de celles qui en ont fait la demande, des points de charge à déployer sur le territoire communal.

Pour la commune d'Eu, 3 bornes comprenant 2 points de charge ont été inscrites dans le cadre du schéma directeur. Elles viendront compléter celle déjà installée place Saint-Laurent O'TOOLE.

.../...

Bien que nous n'en soyons pas encore à définir avec précision bornes, 3 secteurs ont toutefois été repérés pour installer ces équipements :

- Le secteur de la gare et du lycée en tant que pôle multimodal puissance de 7Kw
- Le secteur du boulevard Gambetta (parking du champ de Mars) en tant qu'axe structurant pour un point de charge de 100 kw ou une autre option qui serait de compléter l'offre l'existante en centre-ville du côté de la borne existante. Ce qui peut être faisable car les infrastructures de recharge doivent se situer dans un périmètre de 500 mètres autour des axes structurants.
- Le secteur de la chaussée de Picardie (plutôt dans sa partie basse) toujours en tant qu'axe structurant pour un point de charge de 100 kw

Vus :

- La loi d'orientation des mobilités du 24/12/2019 autorisant les établissements publics titulaires de la compétence IRVE d'élaborer un schéma directeur de développement des IRVE ouvertes au public.
- L'arrêté du 12 mai 2020 instaurant un taux de réfaction de 75 % financé par le tarif d'utilisation du réseau public d'électricité, pour le raccordement de toute demande de raccordement d'IRVE inscrite à un schéma directeur IRVE jusque fin 2025.
- Les statuts du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime (SDE76), alinéa 2.2.5, habilitant le SDE76 à mettre en place et organiser, pour les membres qui lui ont transféré cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des IRVE.
- La délibération du Comité Syndical du SDE76 en date du 21 mars 2023 de validation du schéma directeur IRVE.
- La délibération du 7 novembre 2022 de la commune, transférant la compétence IRVE au Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime.

Considérant :

- Le contexte réglementaire et les perspectives d'augmentation du nombre de véhicules électriques,
- L'existence d'un réseau de 117 bornes de recharges pour véhicules électriques mis en place par le SDE76 depuis 2015,
- L'étude réalisée par ARTELIA, pilotée par le SDE76 en collaboration avec l'ensemble des syndicats d'énergie à l'échelle régionale, préalable à l'élaboration du schéma directeur IRVE, faisant ressortir l'insuffisance du parc actuel de bornes et le bienfondé de la prise de compétence IRVE par le SDE76,
- La phase de concertation réalisée avec l'ensemble des communes et des EPCI concernés fin 2022/début 2023 pour l'élaboration du SDIRVE,
- La validation par délibération du Comité Syndical en date du 21 mars 2023 et par les services de l'Etat en janvier 2024 du schéma directeur IRVE (SDIRVE) du SDE76,
- La sollicitation du SDE76 du 18 juin 2024 pour confirmer le nombre de points de charges à retenir sur la commune dans le nouveau mode de déploiement et de gestion des bornes piloté par le SDE76,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- CONFIRME l'accord de la commune pour que le SDE76 intègre, dans le nouveau mode de déploiement et de gestion, les bornes présentées ci-après et selon les conditions présentées ci-après :
Points de charge dont le coût est de 0 € pour la commune en fonction de la puissance et sous réserve de la proposition du candidat retenu :
2 Point(s) de charge de 100 kW** sur un axe de transit structurant
2 Point(s) de charge de 100 kW** sur un axe de transit structurant
2 Point(s) de charge de 7 kW** sur un parking d'un pôle d'échange multimodal (gare)
- AUTORISE le Maire à signer toutes les conventions concernant la réalisation du programme de déploiement des bornes IRVE.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,
Michel BARBIER



Le secrétaire de séance,
Samuel RUELOUX